

République Française  
Département : LOZERE  
Arrondissement : Florac  
PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du mardi 17 février 2026

Délibération N° DE\_2026\_026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
18	15	15
Date de la convocation : 13/01/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-sept février deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Foyer Logement), sous la présidence de Stéphan MAURIN.

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Olivier MALACHANNE, Stéphan MAURIN, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés :

Absents et Excusés : Guillaume HARVOIS, Thibaud MALGOUYRES, Daniel MOLINES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Michèle BUISSON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : projet de création d'un réseau d'alimentation en eau potable (AEP) - Hameau de Felgerolles

Monsieur Le Maire rappelle sommairement au conseil municipal la nature des travaux engagés en 2020 - 2021 de la prise d'eau de Caguefer jusqu'au réservoir de Masméjean, suivant tracés différents des canalisations existantes :

- Remplacement du réseau existant par une canalisation en PVC 90
- Création d'un réservoir d'équilibre au dessus du hameau de Felgerolles
- Création d'un nouveau réseau entre le réservoir d'équilibre et le réservoir de masméjean (PVC 90)
- Enfouissement d'une canalisation en PVC 63, pour branchement AEP futur des habitants du hameau de Felgerolles
- Élargissement et réfection du chemin existant du hameau de felgerolles jusqu'à la prise d'eau de Caguefer.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de création de réseau de distribution d'eau potable sur le hameau de Felgerolles, situé en zone cœur du Parc National des Cévennes.

Considérant la nécessité d'améliorer l'accès à l'eau potable pour les habitants du Hameau de Felgerolles, et dans le cadre du développement durable et de la gestion raisonnée des  
Date de transmission de l'acte: 27/02/2026  
Date de réception de l'AR: 27/02/2026

048-200057594-DE\_2026\_026-DE  
A G E D I

DE\_2026\_026

ressources en eau, la Commune envisage la création d'un réseau d'Alimentation en Eau Potable (AEP).

Ce projet a pour objectifs

- d'assurer une distribution fiable et sécurisée d'eau potable à l'ensemble des foyers du hameau de Felgerolles,
- de répondre aux normes sanitaires en vigueur,
- de préserver la ressource en eau locale,

Le projet comprend :

- **Des frais d'études** : réalisation du dossier Projet et dossier de consultation des entreprises (DCE) avec estimation financière, suivi et analyse des offres.  
La commune oriente son choix vers l'entreprise BET AQUA SERVICES, bureau d'étude dont la connaissance parfaite du site est avérée pour avoir réalisé des prestations similaires à l'occasion d'un précédent marché (2023 -> 2025 : *travaux de réhabilitation et de protection de la prise d'eau de Caguefer*), pour un montant estimé d'honoraires à 6750,00 € HT (8100,00 € TTC)
- **La passation du marché de travaux** y compris le dispositif de chloration alimenté par panneaux solaires pour lequel un devis estimatif est proposé par la SDEE à hauteur de 9016,00 € HT (10819,20 € TTC) - Les honoraires de maîtrise d'œuvre BET AQUA SERVICES pour suivi des travaux dont le montant estimé est de 5,0 % du montant des travaux HT.

Choix de la procédure pour le marché public: MAPA

Monsieur Le Maire rappelle que ce projet revêt un caractère technique, se place au coeur d'un territoire aux caractères

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal;**

1. **Approuve** le projet communal de création du réseau d'Alimentation en Eau Potable sur le territoire de la commune - Hameau de Felgerolles
2. **Autorise** Le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet notamment les consultations, études, demandes de subventions et signature des conventions de servitudes éventuelles.
3. **Décide** de soumettre ce projet aux autorités compétentes pour les autorisations administratives requises.
4. **Mandate** Le Maire pour représenter la commune auprès des partenaires techniques, financiers et institutionnels.
5. **Informe** que le suivi et l'évaluation du projet seront présentés régulièrement au Conseil Municipal.

Date de transmission de l'acte: 27/02/2026  
Date de reception de l'AR: 27/02/2026

048-200057594-DE\_2026\_026-DE  
A G E D I

DE\_2026\_026

Stéphan MAURIN  
Président de séance



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michèle BUISSON  
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 27/02/2026  
Date de reception de l'AR: 27/02/2026

048-200057594-DE\_2026\_026-DE  
A G E D I

DE\_2026\_026